

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

#### Bureau du 3 novembre 2014

## Décision n° B-2014-0459

commune (s): Lyon 7°

objet : Construction d'une résidence de logements pour l'Institut des études avancées (IEA) de Lyon, situé

allée de Fontenay - Autorisation de signer un avenant n° 1 de substitution

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion

administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

<u>Présents</u>: M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés: M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

## Bureau du 3 novembre 2014

#### Décision n° B-2014-0459

commune (s): Lyon 7°

objet: Construction d'une résidence de logements pour l'Institut des études avancées (IEA) de Lyon, situé allée de Fontenay - Autorisation de signer un avenant n° 1 de substitution

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

#### Le Bureau.

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.14.

Par décision n° B-2011-2185 du 14 mars 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de maîtrise d'œuvre de bâtiment pour la construction d'une résidence de logements pour l'Institut des études avancées (IEA) de Lyon, situé allée de Fontenay à Lyon 7°.

Ce marché a été notifié, sous le numéro 11536211, le 11 juillet 2011 au groupement d'entreprises François SCALI (mandataire) / BETEREM Ingénierie / ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIES pour un montant de 354 006 €HT, soit 423 391,18 €TTC.

Par courrier reçu le 12 août 2014, la société BETEREM Ingénierie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 420 806 994, a informé la Communauté urbaine de Lyon du regroupement de ses activités par fusion au sein de la société TPF Ingénierie, société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 420 606 188. La société BETEREM Ingénierie est par la même occasion dissoute.

La société TPF Ingénierie doit donc se substituer à la société BETEREM Ingénierie dans le cadre des relations contractuelles établies avec la Communauté urbaine pour le marché sus-évoqué. La société TPF Ingénierie a produit les justificatifs nécessaires à la conclusion d'un avenant pour acceptation de la substitution par le pouvoir adjudicateur (avis de fusion et de dissolution publié le 12 août 2014 dans un journal d'annonces légales).

La société TPF Ingénierie est autorisée à se substituer à la société BETEREM Ingénierie au sein du groupement d'entreprises François SCALI / BETEREM Ingénierie / ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIES.

Il est proposé de conclure un avenant de substitution avec le groupement d'entreprises susvisé.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier;

## DECIDE

- **1° Approuve** l'avenant de substitution n° 1 au marché n° 11536211 Prestations de maîtrise d'œuvre de bâtiment pour la construction d'une résidence de logements pour l'Institut des études avancées (IEA) de Lyon", à conclure avec le mandataire François SCALI du groupement d'entreprises François SCALI / BETEREM / ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIES et ayant pour objet la substitution de la société BETEREM Ingénierie au profit de la société TPF Ingénierie.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.
- 3° Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.